

Appât granulaire pour fourmis charpentières Avert de marque Prescription Treatment®

TUE : Les fourmis charpentières et un grand nombre d'espèces de fourmis ordinaires.

UTILISATIONS : Bâtiments commerciaux et autres structures, lieux d'entreposage des aliments, maisons, hôtels, lieux d'entreposage des produits non comestibles dans les usines de conditionnement des viandes, lieux d'entreposage des produits non alimentaires/aliments pour animaux dans les immeubles commerciaux, motels, zones résidentielles, écoles, supermarchés, pièces sans patients dans les hôpitaux et les maisons de soins infirmiers, et entrepôts.

GARANTIE : Abamectine 0,011 %

Utilisation commerciale

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION.

*Brevet américain : 4,310,519

N° D'HOMOLOGATION 27864 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

AVERTISSEMENT : Contient l'allergène soja

EN CAS D'URGENCE DÙ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELLEZ
LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.

Se reporter à l'étiquette arrière pour le mode d'utilisation et les mises en garde additionnelles.

CONTENU NET : _____g

BASF Canada Inc.
R100 Milverton Drive, 5ème étage
Mississauga, ON L5R 4H1
Tel. 1-877-371-2273

Le produit doit être utilisé seulement par des personnes détenant un permis ou un certificat d'opérateur antiparasitaire approprié et reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province/du territoire où l'application est effectuée.

MODE D'EMPLOI

L'appât granulaire pour fourmis charpentières Avert de marque Prescription Treatment est un produit prêt à l'emploi utilisé pour éliminer les fourmis à l'intérieur comme à l'extérieur. Cette préparation d'appât combine un mélange d'aliments et d'abamectine, un insecticide à action retardée. L'insecticide a pour effet de réduire la population des fourmis ouvrières, ce qui provoque l'élimination de la colonie. Éviter d'utiliser d'autres insecticides ou pulvérisations sur l'appât granulaire pour fourmis charpentières Avert de marque Prescription Treatment ou à proximité de celui-ci.

Le produit doit être utilisé seulement par des personnes détenant un permis ou un certificat d'opérateur antiparasitaire approprié et reconnu par l'organisme de réglementation des pesticides de la province/du territoire où l'application est effectuée.

UTILISATION À L'INTÉRIEUR : Suivre les fourmis jusqu'à l'espace vide où elles se cachent. Appliquer le produit où les fourmis sont actives, dans les fentes et les fissures, les vides et les autres espaces inaccessibles aux enfants et aux animaux familiers. Dans les lieux à trafic élevé, utiliser jusqu'à 42 g du produit. Utiliser un gros soufflet Centrobulb*, une poudreuse pneumatique ou un autre dispositif approprié pour appliquer le produit dans les fentes et les fissures. Utiliser la même quantité d'appât dans des points d'appât appropriés et sécuritaires (fixés en place) pour les enfants. Placer les points d'appât près des sites d'activité des fourmis ou des surfaces où on suspecte des fourmis. Rajouter de l'appât une fois qu'il a été consommé ou s'il n'est plus appétent. L'appât doit être placé dans des lieux inaccessibles aux enfants et aux animaux familiers.

UTILISATION À L'EXTÉRIEUR : Appliquer le produit dans des points d'appât appropriés et sécuritaires (fixés en place) pour les enfants. Placer les points d'appât près des sites d'activité des fourmis ou des surfaces où on suspecte des fourmis. Rajouter de l'appât une fois qu'il a été consommé ou s'il n'est plus appétent. L'appât doit être placé dans des lieux inaccessibles aux enfants et aux animaux familiers.

Ne pas utiliser dans les lieux d'entreposage pour aliments pour humains/aliments pour animaux des établissements de manutention des aliments pour humains/aliments pour animaux, les restaurants ou dans les autres endroits où des aliments sont traités ou préparés commercialement. Ne pas utiliser dans des zones de service lorsque des aliments sont exposés ou lorsque l'installation est exploitée. Les zones de service sont définies comme des lieux où des aliments préparés sont servis, comme les salles à manger, sauf les lieux où les aliments peuvent être préparés ou conservés. Les zones non alimentaires sont définies comme étant les salles à ordure, les toilettes, les siphons de sol (aux égouts), les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les locaux de machinerie, les chaufferies, les garages, les armoires à balais et les lieux de conservation (après la mise en conserve ou en bouteille).

*Centrobulb – Marque de commerce déposée de Centrol Co.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX FAMILIERS

Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter d'inhalier la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation. Ne pas contaminer les ustensiles de cuisine ou les surfaces qui sont en contact avec les aliments. Les animaux familiers peuvent être attirés par le produit.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement et de l'application du produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient l'allergène soja, un produit pouvant causer des réactions anaphylactiques chez certaines personnes sensibles.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le produit peut être TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les animaux familiers. Éviter d'appliquer dans les endroits fréquentés par ces animaux. Les animaux peuvent être attirés par le produit. Nettoyer le produit déversé.

Le produit est TOXIQUE pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS contaminer les approvisionnements en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques par l'application, le nettoyage de l'équipement et l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Entreposer dans un lieu frais, sûr et sec, inaccessible aux enfants, aux animaux familiers, aux animaux domestiques ou aux animaux sauvages. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou l'élimination du produit. Ne pas réutiliser le contenant vide. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))